



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2025/11

Objet : Demande de subvention « aide à l'aménagement » pour la requalification du réseau PDIPR du secteur Pays Voironnais du Parc de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix REY Freddy à BERANGER Nathalie VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique BOIX-NEVEU Arthur
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Demande de subvention « aide à l'aménagement » pour la requalification du réseau PDIPR du secteur Pays Voironnais du Parc de Chartreuse

Contexte

Dans le cadre de ses compétences PDIPR, le Département de l'Isère délègue au Parc naturel régional de Chartreuse la gestion du réseau sur les secteurs chartrouains du Grésivaudan, Cœur de Chartreuse et Voironnais. Dans ce contexte, le Parc naturel régional de Chartreuse est l'interlocuteur unique du Département pour l'évolution du réseau, l'entretien annuel, la gestion des subventions, etc.

Localement, la gestion s'organise avec les EPCI via un conventionnement répartissant les rôles de chacun. Pour tous travaux d'entretien ou d'investissement, les EPCI font remonter leurs dépenses au Parc, qui assure le lien administratif avec le Département. En cas de projets d'investissement extraordinaires, des demandes de subventions peuvent être faites, déposées par le Parc pour le compte des EPCI.

En 2022, la Communauté du Pays Voironnais a initié un travail de requalification de son réseau. L'ancienneté du réseau (près de 15 ans) justifiait une adaptation aux évolutions du territoire. Cette évolution appelle des travaux de terrain conséquents pour lesquels un accompagnement du Département est sollicité. Le réseau PDIPR à l'échelle de la CAPV reste stable à 521km.

Descriptif

L'opération porte sur les travaux de balisage, de débaisage, de réouverture et sécurisation des nouveaux itinéraires prévus sur l'ensemble de l'année 2025 avec l'objectif de disposer d'un nouveau réseau opérationnel d'ici début 2026. (34 kilomètres réouverts en Chartreuse).

Pour cette réalisation, le Département de l'Isère est sollicité pour une aide à l'investissement : la demande est déposée par le Parc pour le compte de la CAPV.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement	62 300 €	CD38	31 150 €
		Autofinancement territorial	31 150 €
Total	62 300 €	Total	62 300 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action, pour le compte de la CAPV ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **06 MAI 2025**

